

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—OCTOBRE 1915

No. X

Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal

(Suite)

La seigneurie des Milles Isles scituée au nordouest de l'Isle Jesus appartient au Sr Dupré marchand a Montreal, Ce nom de Milles Isles luy vient de la grande quantité presque innombrables qui la sépare de l'Isle Jésus, la plupart de ses Isles sont couvertes de sapinage fort touffues, quelques-unes de moyéns chesnes qui produisent abondamment du gland, que les plus menagers amassent pour les pourceaux ; Elles sont la plupart fort pierreuses et peut propres a la culture, La terre ferme ou les habitans ont leurs deserts sont tres bonnes produisant abondamment toute sorte de grains et légumes, particulièrement de bon tabac, chanvre et lin, Les forests contiennent toutes sortes de gros bois, la fertillité de ses terres fait que les habitans y sont fort aisez, quoiqu'ils soient éloignez du commerce de leurs dcnrées, La chasse et la pesche y est abondante.

La seigneurie de la Chesnaye appartient aux heritiers et creanciers du feu Sr. Martel Marchand, dont le Sr. de Bailleur Lieutenant des troupes a épousé la veuve, Cette Seigneurie fait paroisse avec celle de Repentigny, St Sulpice et la Valterie, Elles sont desservies par un prestre du Seminaire de Montreal, sy les Iroquois n'avoient detruit une partie des habitans et retardé la culture. des terres, chacune desdi-

camp de 2 a trois mil hommes, noter que le camp des ennemis marqué cy contre estoit a moitié chemin d'orange a Chambly. Pour venir envahir le gouvernement de Montreal et lorsqu'ils apprirent la perfection de ce fort par ou ils devoient absolument passer, ils quitterent leur entreprise, la pluspart des terres de cette Seigneurie sont tres propres pour produire toutes sortes de grains et légumes, mais le peu d'attention que donne le seigneur a son établissement fait qu'il ny a que tres peu d'habitans, les bois de construction y sont plus beaux et abondans qu'au reste du gouvernement particulièrement des pins, la Riviere de Richelieu qui est bordée de tres belles terres et de beaux bois est fort négligée les Seigneurs a qui elle a esté concédée ny donnant aucune attention cependant ou ils pourroient placer plus de mil habitans estant la seule du gouvernement qui tombe dans le fleuve qui a l'avantage de porter les Barques.

.

- Le gouvernement des Trois Rivieres comprend depuis les Isles de Richelieu jusques a Ste Anne des frondines ; Jurisdiction royalle exercée par le Sr. le Charles, procureur du Roy le Sr. de Tonnancour le Lac St Pierre et les Rivieres qui y tombent font la teste du gouvernement ou la pesche se fait en esté et en hiver, celle d'hiver se fait sous les glaces, ou lon tend des filets par le moyen des cordeaux que lon passent de trou en trou avec des perches nonobstant l'épaisseur de trois a quatre pieds de glaces, la chasse au gibier passager le printems et l'automne y est tres abondante par le grand nombre de Bayes et maraists qui s'y trouvent.

La Seigneurie de Maskinongez est lapere du costé du nord en descendant qui appartient au Sr Bruneau cy devant marchand aux trois Rivieres ou il a tombé en faillite, Il ny a point de paroisse fixée, le curé des Trois Rivieres la va desservir de mesme que celle de la Riviere du Loup et Yamachiche, les Terres quoique basses et sujettes a l'inondation y sont tres bonnes produisent abondamment toutes sortes de grains et légumes, les profondeurs sont entrecoupées de montagnes, Les sauvages avoient rapporitez qu'il y avoit une mine d'argent qui na pas encore pû venir a la connoissance des françois, il y a toute sorte de bois melangez mesme pour la construction.

Entre Maskinongez et la Riviere du Loup il y a un reste de terre en bois debout concédé aux dames urselines des Trois Rivieres.

La seigneurie de la Riviere du Loup appartient au Sr. Beaubien marchand par l'acquisition qu'il en a faite du Sr. le Chasseur Lieutenant general de la Jurisdiction de 3 Rivieres, les terres y sont fort basses et unies fertiles en toute sorte de grains et legumes il y a de toute sorte de bois melangez.

La Seigneurie du petit Yamachiche appartient a la veuve du Sr Grand Pré cy devant major des trois Rivieres, les terres y sont basses et unies, Sujettes aux grandes inondations, néantmoins produisent toutes sortes de grains et legumes, les bois y sont melangez de toutes espèces.

La seigneurie du grand Yamachiche appartient aux les Sieurs laboureurs par lacquisition qu'ils en ont faite de Mr. Boucher cy devant gouverneur des trois Rivieres les terres et bois y sont assez conformes a celles du petit Yamachiche.

La Seigneurie en descendant n'a aucuns habitans, Elle appartient au Sr. de Boucherville enseigne dans les troupes les terres et bois y sont de mesme qualité que celles cy devant.

La Seigneurie de la pointe du Lac qui en est le bout du costé du nord appartient au Sr. de Tonnancour procureur du Roy au 3 Rivieres comme les terres ny sont bonnes que par contrées et quelles sont de difficiles abord pour les voitures, il ny a qu'un habitan, les bois sont melangez de toute espèce. A la fin se trouve le domaine du Roy qui devoit estre implanté.

La Seigneurie du Cap de la Magdelaine appartient aux Peres Jesuittes, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebec, les ter-es y sont fort sablonneuses ou se trouve des mines de fer mesme en abondance, les grains et legumes ny sont produits qu'a force de bien fumer et cultiver les terres, il ny a presque plus de bois, les habitans sont contraints d'en aller chercher du costé du sud du fleuve.

Le fief La Pierre appartient aux heritiers de ce nom labourens les terres y sont fort sablonneuses et Basses, ou il se trouve des Mines de fer, il ny a point de terre en culture, les bois dans la profondeur sont melangez de toutes espèces

Le fief des Prairies Marsolet appartient a celui qui fait ce manuscrit par l'acquisition qu'il en a faite des heritiers, les habitans relevent de la paroisse de Champlain, les terres y sont fort unies entrecoupées

de savannes et prairies, les terres reduites a la culture produisent toutes sortes de grains et legumes, les bois dans les profondeurs sont melangez de toutes especes.

Le fief Hertel appartient au Seigneur de ce nom Seigneur de Chambly les habitans dependent de la paroisse de Champ'ain, les terres et les bois y sont de mesme qualite qu'aux prairies Marsolet, il s'y trouve aussy des Mines de fer.

La Seigneurie de Champlain appartient au fils aîné de ce nom et a Mr de Cabanac Capne dans les troupes comme ayant espousé une des filles du Seigneur. basse Justice exercée par le Sr. Dixy. la paroisse est desservie par un des prestres du Seminaire de Quebec, il y a un etablissement des filles de la Congregation, les terres y sont belles et unies mais sablonneuses melangées de mines de fer, Celles qui sont bien cultivées et fumées produisent de tres bons grains et legumes, les habitans y sont tres aisez ils ont fort peut de bois de chauffage estant contraints de bruler des bois gommeux ou en aller chercher du costé du sud du fleuve.

La Seigneurie du Moine appartient aux heritiers de ce nom laboueurs les habitans dependent de la paroisse de Ste Anne, les terres y sont basses et unies fertilles en toutes sortes de grains et legumes, les bois y sont melangez de toutes especes. La seigneurie de Batiscan doit avoir icy sa plasse.

La Seigneurie de Batiscan obmis de mettre apres celle de Champlain appartient aux Peres Jesuittes, basse Justice exercée par le Sr. la Rue. La paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebec, les terres y sont tres belles et unies fertilles en toute sorte de grains et legumes, Les lieres concessions sont depourveues de bois ils sont obligez d'en aller chercher dans les profondeurs et du costé du Sud du fleuve.

La Seigneurie de Ste Anne appartient au Sr. de la Pérade Lieutenant réformé dans les troupes et à un des enfans de St Romain par la que luy en a faite le feu Sr. de Suève conseigneur avec le dit Sr de la Pérade, la paroisse est desservie par un prestre du Seminaire de Quebec, les terres y sont tres belles et unies par contrée, celles qui sont en cultures produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, les bois y sont melangez de toutes especes.

La Seigneurie de Yamaska qui fait la teste du gouvernement des trois Riviere du costé du Sudest appartient au Sr. Petit cy devant marchand aux 3. Rivieres par lacquisition qu'il en a faite du feu Sr de la Chesnaye. Elle fait paroisse avec celle de St François, les terres y sont basses et unies, celles qui sont en culture produisent abondamment toutes sortes de grains et legumes, la chasse et la pesche y sont fort abondants il y a de toutes sortes de bois melangez mesme pour construction.

La Seigneurie de St François appartient aux heritiers du Sr Crevier, Elle est desservie par les Peres Jesuittes missionnaires des Sauvages Abenakis establis audit lieu, les terres y sont tres belles et unies particulièrement les Isles fertilles en toutes sortes de grains et legumes les bois y sont melangez de toutes especes, la chasse et la pesche abondants.

La Seigneurie de Luçaudiere n'a point d'habitans, les voisins n'en connoissent point le Seigneur, les terres y paroissent tres belles ou il y a toutes sortes de bois particulierement de gros pins.

La seigneurie de St Antoine ou baye du febvre appartient au Seigneur de ce dernier nom, les habitans, ceux de Nicolet et Godeffroy dependent de la paroisse des Trois Rivières, les Terres y sont assez belles un peut pierreuses produisant mediocrement toutes sortes de grains et légumes. La chasse et la pêche abondants, les bois melangez de toutes espèces.

La Seigneurie de Nicolet appartient au Sr Courval marchand aux Trois Rivières, les terres y sont assez belles mais entrecoupées de costeaux et de maraists, celles qui y sont en culture produisent toutes sortes de grains et légumes, mais non pas abondamment, il y a de toutes sortes de bois meslez, la chasse et la pesche y sont abondants particulièrement à languille et saumons.

La Seigneurie de Godeffroy est divisée aux héritiers ainsy qu'il est marqué sur le plan, les Terres ny sont que mediocrement bonnes, les unes pierreuses et partie mouillées, celles qui ont esté mises en culture produisent d'assez bons grains et legumes, il y a de toutes sortes de bois mêlez.

La Seignerie de Becancourt ou Riviere Puante appartient au Sr de Becancourt grand voyer en ce pays, il y a sur cette seigneurie une mis-

sion d'abenakis estal'lis qui font parroisse avec les habitant desservie par un Pere Jesuitte, les Terres y sont très bonnes produisant toutes sortes de grains et legumes, il y a de gros bois de toutes sortes. Lingtot doit prendre icy sa plasse. Entre celle de Becancourt et de Chambly.

La Seigneurie de Bequet appartient au Sr Leurard Me canonnier a Quebec. Elle n'est establie que depuis peut par la difficulté que produit les Escores qui bordent le fleuve estant presque inaccessible quoique sur cette hauteur les terres y soyent tres belles et unies entrecoupées de ravines que font sonvent des esboulements par la disposition des terres qui sont mélangées de glaise et sable produisant cependant toutes sortes de grains et légumes, mais non pas si abondamment que celles qui luy sont exposées du costé du nord, il y a de toutes sortes de bois melangez.

La Seigneurie de la Riviere du Chesne appartient a Mr. de St. Ours qui termine le gouvernement des trois Riviere du Costé du Sud-est. Elle fait paroisse avec la seigneurie de Losbiniere, les terres y sont extremement hautes sur le bord du fleuve de mesme qua la Seigneurie de Bequet, mais unies par en haut, celles qui y sont en cultures produisent passablement toutes sortes de grains et legumes il y a de toutes sortes de bois melangez, la pesche a languille sy fait abondamment par le moyent de masses qu'ils tendent a la faveur de la marée.

(La fin dans la prochaine livraison)

Le prétendu drapeau de Carillon

Une petite étude signée Pierre Saily (feu M. Ernest Gagnon) parue dans la livraison de octobre 1915 de la *Revue Canadienne*, de Montréal, détruit, selon nous, la légende du drapeau de Carillon qui coure le pays depuis plus de trente ans. Pierre Saily a pris la peine de donner à son étude le titre "Le prétendu drapeau de Carillon."

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—NOVEMBRE 1915

No. XI

Memoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal

(Suite et fin) 2

Le gouvernement de Quebec commence du costé du Nord en descendant aux Grondines, et du costé du sud de la Riviere du Chesne ou haut de Losbiniere.

La Seigneurie des Grondines appartient au nommé Amelin laboureur le nom de cette seigneurie vient du grand nombre de battures de gros cailloux qui se trouvent au devant, ce qui fait que lorsqu'il vente un gros vent les eaux y font un grand bruit et le passage des canots et batteaux tres dangereux. Elle fait paroisse avec la Seigneurie de Ste Anne, les terres ny sont que mediocrement bonnes estant melangées de carrieres et gros cailloux et entrecoupées de costeaux, il y a des contrées qui produisent de bon grain et legumes, mais non pas abondance quoique les bois naturels y sont fort gros, il y en a de toutes espèces, on y pesche peut d'anguille, mais la chasse au gibier est abondante sur les Bâtures.

La Seigneurie de la Chevrotiere appartient au Seigneur de ce nom employé à la Sous ferme de Tadoussac. Elle fait paroisse avec la Seigrie de l'Eschambault et Portneuf, Les terres y sont mediocrement bonnes sur la devanture, les profondeurs sont meilleures, on ny recueille pas beaucoup de grain mais tres bon, les bois y sont trop gros et melangez de toutes espèces.

gneurs et habitans, il seroit a souhaitter quelle voulust donner une ordonnance tendant a ce que les Seigneuries et autres concessions demeureroient dans les limites quelles se trouvent a present sans avoir esgard aux titres portez dans les contrats pour la quantité et pour les rums de vends qui y sont enoncez estant a remarquer que les anciens Seigneurs et habitans se sont establis de bonne foy, que les terres ont esté limitées par des arpenteurs peux intelligens et aujourdhuy que la chicane est en vogue chacun veut suivre les termes de son contract qui tendent la plus part a l'impossible, Monsieur Raudot a donné une ordonnance a ce sujet pour l'Isle de Montreal seulement.

Comme la pluspart des rues de Quebec et Montreal sont souvent impraticables tant par les rochers que par les bourbiers, s'il plaisoit a Sa Ma té d'ordonner que les deniers qui proviennent des amandes et certaines confiscations seroient employez a les mettre en estat.

Que la subordination du vassal a son seigneur nest point observée. Cette erreur vient qu'il a esté accordé des seig ries a des roturiers qui n'ont pas scus maintenir le droit que la raison leur donne a lesgard de leurs sujets mesme les off ers de milice qui leurs sont dependans nont la pluspart aucun esgard pour leur superiorité et veulent dans les occasions passer pour independans.

Il seroit a souhaitter que Sa Ma té voulust envoyer en ce pays toutes sortes d'artisans particulierement des ouvriers en cordages et filasse des potiers et un verrier et ils trouveroient a socuper si Sa Ma té vouoit faire envoyer en marchandises une partie des appointemens de Mrs. les officiers cela radoucira la dureté queux seuls trouvent dans le pays par la grande chereté des marchandises causé par le mauvais retour de la monnoye de carte qui fait acheter 3 et 4 cens par cent.

Le copiste par megard a sauté 3 seigneuries qui se trouveront cy apres.

La premiere est le domaine du Roy aux trois Rivieres son estendue de frond est depuis la Seigneurie de La pointe du Lac qui appartient au sieur de Tonnancour et le cap de la Magdelaine Les terres y sont tres belles et unies fertilles en toute sorte de grains et legumes il ny a que trop peu de bois, la ville est située sur une hauteur de sable qui luy donne une veue tres agreable il y a peu de citoyens la paroisse est deservie par des peres recolets le Commerce y est tres petit.

La deuzieme Seigneurie qui a esté sauté est celle de Jeantilly au mesme gouvernement sise entre celle de Lingtot et celle du Bequet appartient aud. Jeantilly laboureur il y a peu d'habitans resideus La pluspart des concessionnaires estant de Champlain et Batiscan qui y ont pris des terres pour en tirer des bois pour leur chauffage et d'ailleurs les terres pour produire des grains ny sont bonnes que par contrées il y a de toute sorte de bois melangez.

La seigneurie de Lingtot doit estre plassée entre celle de Becancourt et celle de Jeantilly elle appartient aux heritiers de feu Sr. Lingtot vivant major des trois Rivieres, les habitans font paroisse avec ceux de becancour Les terres y sont basses mes tres belles produisant toute sorte de grains et legumes il y a toute sorte de bois et c'est dans ce continent que lon trouve les plus beaux chesnes pour la construction les Sieurs Duplessy prat et Fournel qui font construire un vesseau de trois a quatre cents tonneaux y ont pris tout le bois necessaire.

Jay dit a l'arricle de la seigneurie de Chambly que je joingdrai icy le plan mais les continuelles occupations pour les fortifications m'en ont empesché Jauray l'honneur de l'envoyer l'année prochaine avec celui du Lac Champlain.

Quoiqu'il soit dans plusieurs endroits que les terres sont mediocrement bonnes ce n'est que parapport aux meilleures puis que les plus mauvaises quoy que mal cultivées produisent ordinairement six sept et huit pour un a moins qu'il ne survienne des accidens les plus dangereux sont destre exchandes cest adire que lors quil survient des orages ou des brumes du matin sy le soleil vient a donner dessus avant que la Rosée soit dessechée le damage s'en ensuit il ny a que le froment qui est sujet a ses accidens les plus prudens y remedient en partie en secouant la Rosée avec une ligne.

vu : Vaudreuil

CATALOGNE

vu : Begon